



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fermeture de classes et d'écoles

Question écrite n° 2183

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les menaces de fermeture de classes en milieu rural et de suppression de postes d'enseignants qui pesent toujours, malgré la décision de M. le Premier ministre de suspendre toute suppression de service public en milieu rural. Il lui demande de bien vouloir lui préciser sa position à ce sujet et de lui indiquer quelles mesures il compte prendre pour que le maintien des écoles en milieu rural soit à l'avenir réellement garanti.

Texte de la réponse

Le moratoire suspendant la fermeture ou la réduction des services publics en milieu rural s'applique en effet à l'éducation nationale. Il prendra fin, pour cette administration, au terme de l'année scolaire 1993-1994. Le ministre de l'éducation nationale a demandé aux inspecteurs d'académie de réexaminer les mesures de fermeture d'écoles à classe unique qui avaient été décidées pour la rentrée prochaine et de maintenir ces écoles chaque fois que les maires qui avaient donné un avis défavorable à la fermeture le souhaiteraient. Le ministre du budget a accepté de maintenir, pendant la durée du moratoire, 200 emplois d'enseignants du premier degré supplémentaires, pour permettre aux inspecteurs d'académie de surseoir à des mesures de fermeture. Ces emplois ont été répartis dans les départements en fonction des besoins recensés par les inspecteurs d'académie.

Données clés

Auteur : [M. Balligand Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2183

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1993, page 1610

Réponse publiée le : 12 juillet 1993, page 2015